

Québec, le 13 août 2010

À l'attention de : la mairesse ou du maire,
la directrice générale ou du directeur général

Objet : Interventions de vaccination contre la rage du raton laveur sur votre territoire à compter du 16 août 2010

Madame, Monsieur,

Pour une quatrième année consécutive, le gouvernement du Québec procèdera, en août et septembre, à l'épandage d'appâts vaccinaux sur les territoires de la Montérégie et de l'Estrie, dans le but de maintenir et de renforcer l'immunisation des ratons laveurs, des mouffettes et des renards contre la rage du raton laveur. Selon le territoire visé, l'épandage sera fait par avion ou à la main.

Épandage aérien

Ainsi, du 16 au 20 août 2010, des avions voleront à basse altitude au-dessus d'un territoire d'environ 9 900 km², pour larguer quelque 852 600 appâts vaccinaux. Ce sont principalement les habitats forestiers qui seront visés par cette opération d'épandage. Vous trouverez, dans les pages suivantes, la liste des 44 municipalités de l'Estrie et des 115 municipalités de la Montérégie qui seront survolées.

Épandage manuel

Du 23 août au 3 septembre 2010 approximativement, des équipes du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) parcourront une zone de 3 068 km² touchant 74 municipalités dans 10 municipalités régionales de comté (MRC) pour épandre à la main des appâts vaccinaux dans les habitats naturels des ratons laveurs, des mouffettes et des renards. Ces lieux incluent notamment les zones boisées, les abords des cours d'eau, les milieux agroforestiers et, à l'occasion, les poubelles! Vous trouverez aussi une liste par région des municipalités visées par cette opération d'épandage manuel dans les pages suivantes.

Les appâts vaccinaux

Les appâts vaccinaux ont l'apparence de gros raviolis verts. Ils mesurent environ 40 mm x 22 mm x 10 mm. En raison de leur couleur de camouflage (vert kaki), ils se confondent à l'environnement et sont plutôt difficiles à repérer une fois au sol. Ils sont aussi très solides, ayant été conçus pour résister à l'impact d'un largage aérien. Normalement, il faut qu'ils soient perforés pour répandre le liquide vaccinal qu'ils contiennent, ce que les animaux sauvages font en les croquant.



Pour assurer le succès de l'opération, voici quelques consignes à transmettre à vos citoyens :

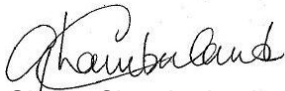
- Éviter de manipuler les appâts vaccinaux. Bien qu'ils soient sécuritaires pour les personnes, les animaux domestiques ou l'environnement, ils sont destinés aux animaux sauvages.
- En cas de contact avec un appât perforé ou brisé, composer le numéro qui apparaît sur les appâts ou le **8-1-1** pour joindre le service Info-Santé.

En tout temps, il leur est aussi conseillé :

- de ne jamais approcher les animaux inconnus, domestiques ou sauvages;
- de laver la plaie à grande eau et au savon pendant 10 minutes en cas de morsure par un animal et de communiquer avec le service Info-Santé 8-1-1;
- de consulter leur vétérinaire pour faire vacciner contre la rage leurs animaux qui vont à l'extérieur, notamment les chats et les chiens;
- de ranger les poubelles extérieures hors de la portée des animaux;
- **de signaler les ratons laveurs, mouffettes ou renards qui sont désorientés, anormalement agressifs, paralysés ou morts à Services Québec au 1 877 644-4545 ou sur le site Internet www.rageduratonlaveur.gouv.qc.ca.**

Pour plus d'information sur la rage du raton laveur, visitez le www.rageduratonlaveur.gouv.qc.ca. Vous pouvez également y commander des documents d'information pour distribution à la population. Si vous avez des questions liées à cette opération, n'hésitez pas à communiquer avec moi au 418 627-8609, poste 3048.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.



Gladys Chamberland

Résponsable du Comité des communications de la rage du raton laveur

Annexe 1

Liste des municipalités de l'Estrie visées par l'épandage aérien du 16 au 20 août 2010

Ascot Corner	Racine
Austin	Saint-Benoît-du-Lac
Ayer's Cliff	Saint-Denis-de-Brompton
Barnston-Ouest	Sainte-Anne-de-la-Rochelle
Bolton-Est	Sainte-Catherine-de-Hatley
Bonsecours	Sainte-Edwidge-de-Clifton
Bury	Saint-Étienne-de-Bolton
Coaticook	Saint-Herménégilde
Compton	Saint-Isidore-de-Clifton
Cookshire-Eaton	Saint-Malo
Dixville	Saint-Venant-de-Paquette
East Angus	Sherbrooke
East Hereford	Stanstead
Eastman	Stanstead
Hatley	Stanstead-Est
Lawrenceville	Stoke
Magog	Stukely-Sud
Martinville	TNO aquatique de la MRC du Val-Saint-
Newport	François
North Hatley	Valcourt
Ogden	Waterville
Orford	Westbury
Potton	

Annexe 2

Liste des municipalités de la Montérégie visées par l'épandage aérien du 16 au 20 août 2010

Abercorn	Saint-Bernard-de-	Saint-Sébastien
Acton Vale	Michaudville	Saint-Simon
Beauharnois	Saint-Charles-sur-	Saint-Stanislas-de-Kostka
Bedford	Richelieu	Saint-Théodore-d'Acton
Beloeil	Saint-Chrysostome	Saint-Urbain-Premier
Béthanie	Saint-Cyprien-de-	Saint-Valentin
Bolton-Ouest	Napierville	Saint-Valérien-de-Milton
Brigham	Saint-Denis-sur-Richelieu	Salaberry-de-Valleyfield
Brome	Saint-Dominique	Shefford
Bromont	Sainte-Barbe	Stanbridge East
Calixa-Lavallée	Sainte-Cécile-de-Milton	Stanbridge Station
Cowansville	Sainte-Christine	Sutton
Dunham	Sainte-Clotilde-de-	TNO aquatique de la MRC
East Farnham	Châteauguay	de Beauharnois-Salaberry
Elgin	Saint-Édouard	TNO aquatique de la MRC
Franklin	Sainte-Hélène-de-Bagot	de Brome-Missisquoi
Frelighsburg	Sainte-Madeleine	Très-Saint-Sacrement
Godmanchester	Sainte-Marie-Madeleine	Upton
Granby	Sainte-Martine	Venise-en-Québec
Havelock	Sainte-Martine	Warden
Hemmingford	Saint-Étienne-de-	Waterloo
Hemmingford	Beauharnois	
Henryville	Saint-Georges-de-	
Hinchinbrooke	Clarenceville	
Howick	Saint-Hugues	
Huntingdon	Saint-Hyacinthe	
La Présentation	Saint-Isidore	
Lac-Brome	Saint-Jacques-le-Mineur	
Lacolle	Saint-Joachim-de-Shefford	
McMasterville	Saint-Jude	
Mercier	Saint-Liboire	
Mont-Saint-Hilaire	Saint-Louis	
Napierville	Saint-Louis-de-Gonzague	
Noyan	Saint-Marcel-de-Richelieu	
Ormstown	Saint-Marc-sur-Richelieu	
Otterburn Park	Saint-Mathieu	
Roxton	Saint-Mathieu-de-Beloil	
Roxton Falls	Saint-Michel	
Roxton Pond	Saint-Nazaire-d'Acton	
Saint-Alphonse	Saint-Ours	
Saint-Anicet	Saint-Patrice-de-	
Saint-Antoine-sur-	Sherrington	
Richelieu	Saint-Paul-de-l'Île-aux-	
Saint-Armand	Noix	
Saint-Barnabé-Sud	Saint-Pie	
Saint-Basile-le-Grand	Saint-Pierre-de-Véronne-	
Saint-Bernard-de-Lacolle	À-Pike-River	
	Saint-Rémi	

Annexe 3

Liste des municipalités de l'Estrie visées par l'épandage manuel du 23 août au 3 septembre 2010

Austin
Bolton-Est
Ogden
Potton
Stanstead

Annexe 4

Liste des municipalités de la Montérégie visées par l'épandage manuel du 23 août au 3 septembre 2010

Abercorn	Beloeil
Bedford	Carignan
Bedford	Carignan
Brigham	Chambly
Cowansville	McMasterville
Dunham	Mont-Saint-Hilaire
East Farnham	Otterburn Park
Farnham	Saint-Basile-le-Grand
Frelighsburg	Saint-Charles-sur-Richelieu
Notre-Dame-de-Stanbridge	Saint-Jean-Baptiste
Saint-Armand	Henryville
Sainte-Sabine	Lacolle
Saint-Ignace-de-Stanbridge	Mont-Saint-Grégoire
Saint-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River	Noyan
Stanbridge East	Saint-Alexandre
Stanbridge Station	Saint-Blaise-sur-Richelieu
Sutton	Sainte-Anne-de-Sabrevois
TNO aquatique de la MRC de Brome-Missisquoi	Sainte-Brigide-d'Iberville
Bromont	Saint-Georges-de-Clarenceville
Granby	Saint-Jean-sur-Richelieu
Saint-Alphonse	Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix
Sainte-Cécile-de-Milton	